

2 - Conseil Municipal - Commissions et Représentations - Modificatifs

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération des 22 mai et 19 juin 2014, la Ville de Besançon a désigné ses 13 représentants au Conseil d'Administration de Grand Besançon Habitat, conformément à l'article R 421-5 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- 6 membres du Conseil Municipal : M. Pascal CURIE, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, Mme Solange JOLY, Mme Danielle POISSENOT, M. Michel OMOURI

- 2 élus du Grand Besançon : Mme Karima ROCHDI et M. Robert STEPOURJINE

- 5 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales : M. François LAIGNEAU, M. Gérard VAN HELLE, M. Djilalli SALHAOUI, Mme Danièle TETU, Mme Josette FOREL.

Suite à son installation en tant que Conseiller Municipal, il est proposé que M. Gérard VAN HELLE continue à représenter la Ville dans cet organisme en remplacement de M. Nicolas BODIN.

Parallèlement, une personnalité qualifiée en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales doit être désignée. Il est proposé de désigner Mme Solédade ROCHA - Directrice de l'ADIL.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- désigner M. Gérard VAN HELLE en tant que représentant issu du Conseil Municipal (en remplacement de M. Nicolas BODIN)

- désigner Mme Solédade ROCHA en tant que personnalité qualifiée (en remplacement de M. Gérard VAN HELLE).

«M. LE MAIRE : S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2016.